

Réf. :

Lille, le **05 NOV. 2020**

Cabinet du préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles et des
distinctions honorifiques
Affaire suivie par :
Franck DEBUIGNE
Tél : 03 20 30 52 24
cabinet.protocole@nord.gouv.fr

Le préfet du Nord

à

Mesdames et messieurs les maires

En communication à Madame et messieurs
les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage à tous les morts.

La situation d'urgence sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas actuellement de tenir les cérémonies dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes).

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 autorise, à titre dérogatoire, la tenue de cérémonies dans le strict respect des gestes barrières.

Dans ces conditions, la commémoration du 102ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage à tous les morts devra impérativement se tenir en format restreint, tout en maintenant la solennité qui sied à cette cérémonie

- présence du maire ou d'un autre élu en cas d'indisponibilité du maire,
- présence maximale d'un ou deux autres élus le cas échéant (parlementaire, conseiller régional, conseiller départemental),
- présence du représentant de l'État le cas échéant,
- présence d'un ou deux porte-drapeaux et d'un représentant d'association, en veillant à ne pas exposer des personnes fragiles,

A cette occasion, et en présence de 6 personnes au plus, il sera procédé à un dépôt de gerbe et à la lecture du message ministériel.


Michel LALANDE